



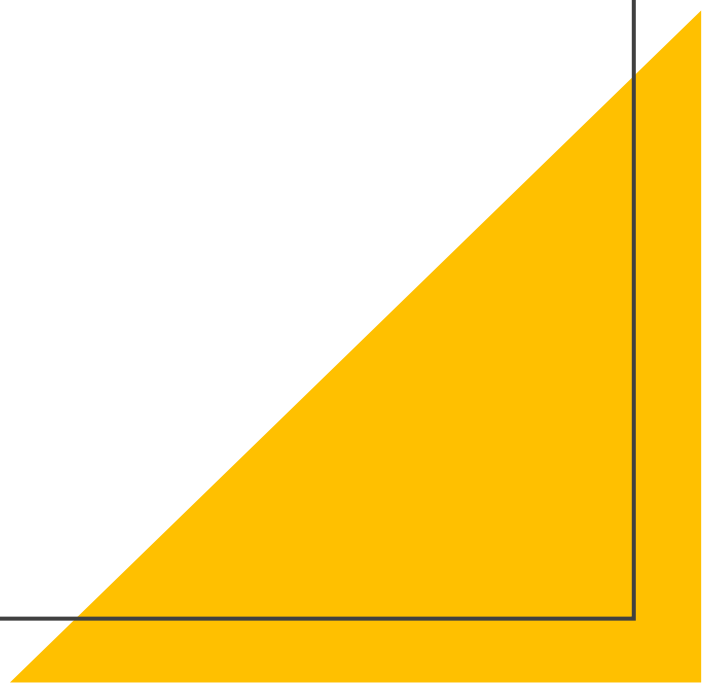
**Installation
du Comité
Régional
Pour l'Emploi**

06/12/2024



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités de Nouvelle-Aquitaine





Ordre du jour



Ouverture protocolaire des 2 co-présidents

Gouvernance et missions du CRPE, articulation avec celles des CDPE et CLPE

Présentation de la méthodologie de travail pour élaborer la future feuille de route régionale

Séminaire du 16 décembre

Perspectives de travail

Gouvernance et missions du
CRPE, articulation avec celles
des CDPE et des CLPE



Le cadre réglementaire



Objectifs /Principes - Rappel Loi du Plein Emploi - 18/12/23

Mieux accompagner les demandeurs d'emploi (BRSA) et les entreprises

- ✓ **Refonte du processus d'accompagnement des DE** (contrat d'engagement, SI plateforme France-Travail)
- ✓ **Modification du service public de l'emploi** : « gouvernance renouvelée » via le comité national pour l'emploi et les comités territoriaux pour l'emploi, (CTPE) (décret du 18/06/24 et circulaire du 28/06/24) :
 - comité régional pour l'emploi (CRPE). En Nouvelle-Aquitaine, le CRPE remplace la commission emploi au sein du CREFOP
 - comité départemental pour l'emploi (CDPE)
 - comité local pour l'emploi (CLPE)
 - ➔ Développer une coopération renforcée et simplifiée reposant sur « **un patrimoine commun** » (indicateurs, critères d'orientation, ..)
- ✓ **Transformation de Pôle Emploi en opérateur France Travail**

Enjeux et missions des comités territoriaux pour l'emploi



Enjeux : favoriser le consensus et une plus forte territorialisation des politiques publiques

via :

- ✓ **Une coprésidence Etat et Collectivités territoriales** en vue d'une collaboration renforcée
- ✓ **Une large représentation des acteurs de l'emploi** : des membres de droit et des membres invités du réseau ayant une expertise dans le champ de l'emploi, de la formation et sollicités, en fonction de la thématique

Missions : instances de coordination et de coopération

- Adaptent aux situations régionales, départementales et locales les orientations nationales du comité national pour l'emploi
- Favorisent le consensus et une plus forte territorialisation des politiques publiques via **des feuilles de route**

Le cadre réglementaire : les feuilles de route



- ✓ Elles se déclinent à chaque échelon territorial
- ✓ Elles partent des besoins, au niveau local, en favorisant la fluidité des échanges
- ✓ Elles veillent à la mise en œuvre des actions prévues, à partir **d'indicateurs communs**
- ✓ Elles se modifieront en fonction de l'évolution des besoins et des actions évaluées

Composition du comité régional pour l'emploi

Le Réseau pour l'emploi

Co-présidents 2

Préfet de région - Président du conseil régional

Vice-Présidents 2

OS/OP

Membres permanents 35 membres

Nommés par le préfet

Représentants de l'Etat

Représentants de la Région

Représentants de tous les départements

Représentants des organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel

Représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel

Représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et multi professionnel

En raison de leurs fonctions (hors plafond)

Directeur régional France Travail

ARML (missions locales)

CHEOPS (Cap emploi)

Invités en fonction des travaux

Membres du CREFOP

Membres du réseau pour l'emploi ne siégeant pas au CREFOP : (la liste est en cours de stabilisation)

OPP (opérateurs d'accompagnement, formation, dont AFPA)

SIAE (Services d'insertion par l'activité économique)

Organismes en charge du repérage

GEIQ (groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification)

Accompagnement à la création d'entreprises

ETT (Entreprises de travail temporaire)

EA (Entreprises adaptés)

ESAT (Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail)

ESPO et ESPR (établissements et services de pré-orientation ou de réadaptation professionnelle)

PLIE (plans locaux pour l'insertion et l'emploi)
et MDE (maisons de l'emploi)

UNCASS

CAF/MSA



FEUILLE DE ROUTE

Le cadre réglementaire : les feuilles de route

CLPE

Lieu de mise en œuvre opérationnelle, d'identification des besoins et de réponse locale

Echelon de définition et de suivi des politiques de développement de l'emploi, de la formation professionnelle, de la sécurisation des parcours et des transitions professionnelles et de la réponse au besoin des entreprises. Déploiement des politiques nationale et coordination avec les stratégies régionales de l'orientation et de la formation professionnelles et du développement économique

- ✓ FDR opérationnelle mise à jour en continu
- ✓ Identification des problématiques du territoire sur le champ de l'emploi, nécessitant éventuellement un appui des niveaux régional, départemental Identification des priorités stratégiques et actions à mettre en œuvre
- ✓ Document simple, composé de fiches actions (une problématique du territoire, un objectif pour l'ensemble des acteurs, rôle de chacun et indicateurs de suivi)

CDPE

Lieu de coordination des politiques de l'emploi, des solidarités et de l'insertion

Echelon de déclinaison des politiques nationales et départementales, en charge de la définition et du suivi des politiques d'emploi, d'insertion et de solidarité pour les publics les plus éloignés du marché du travail , dont les BRSA avec les Départements

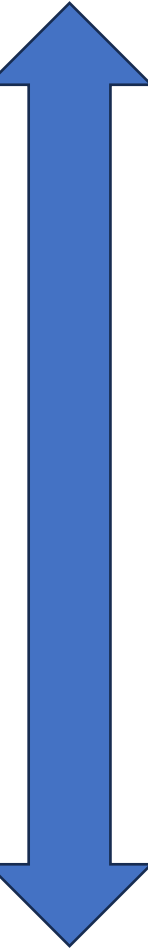
- ✓ FDR : prise en compte des remontées locales et en cohérence avec les schémas régional et **national**
- ✓ Présentée en CAR pour assurer la cohérence des priorités sur tous les départements.

CRPE

Instance dédiée à l'emploi, au sein du CREFOP qui coordonne les politiques emploi, formation et orientations professionnelles.

Echelon de coordination et de suivi des politiques de développement de l'emploi, de la formation professionnelle, de la sécurisation des parcours et des transitions professionnelles et de la réponse au besoin des entreprises

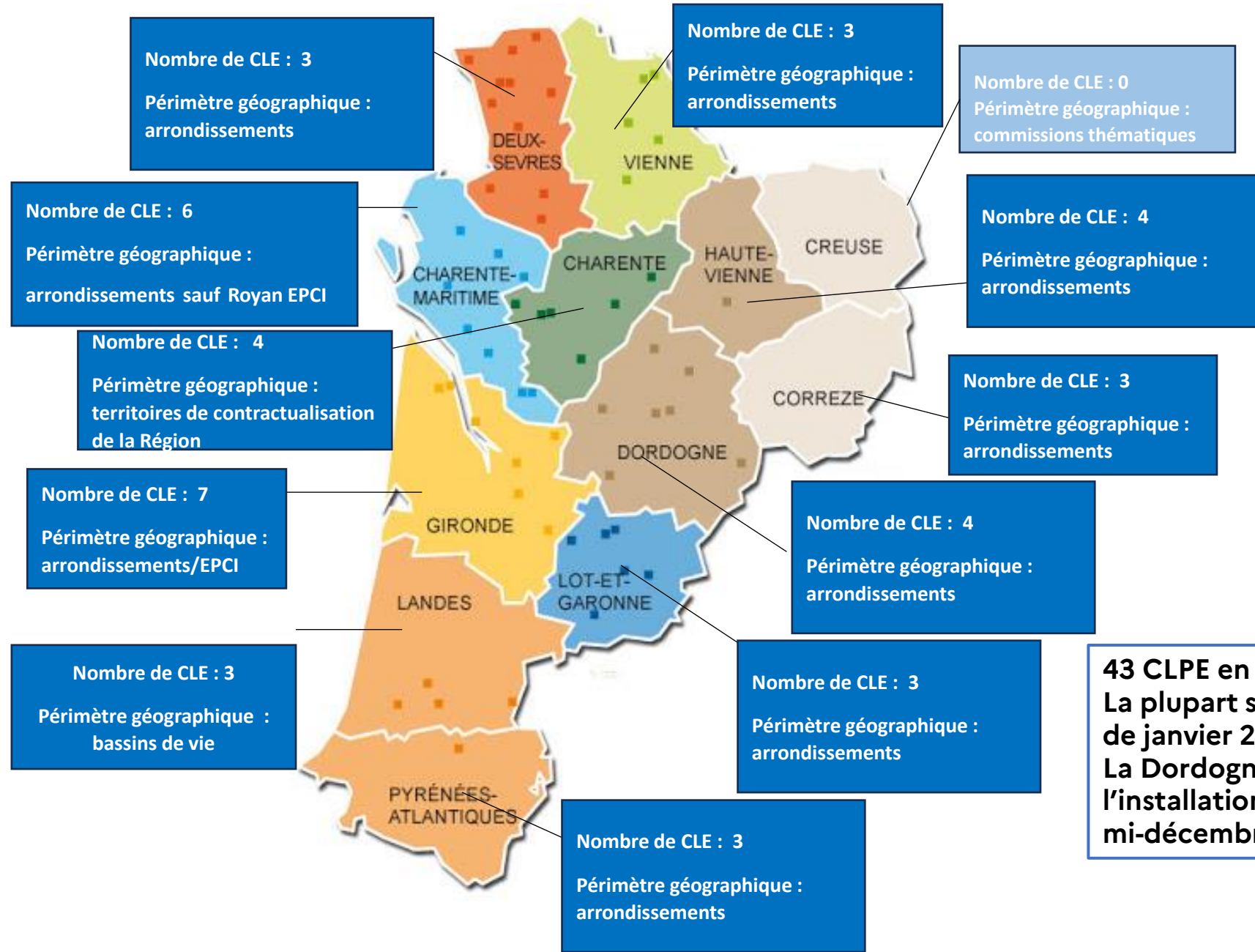
- ✓ FDR : sur la base du CPRDFOP, définition des orientations stratégiques régionales partagées en matière d'emploi, déploiement des politiques nationale et coordination avec les stratégies régionales de l'orientation et de la formation professionnelles et du développement économique
- ✓ Adaptation et mise en œuvre des orientations stratégiques du CNPE
- ✓ Partagée en CAR avec les préfets de département pour assurer la bonne coordination avec les FDR départementales.



Calendrier prévisionnel de l'installation des comités départementaux pour l'emploi en Nouvelle-Aquitaine

Comités Départementaux Pour l'emploi	Date prévisionnelle d'installation de l'instance
CHARENTE	18/12/2024
CHARENTE-MARITIME	13/12/2024
CORREZE	03/10/2024
CREUSE	05/12/2024
DORDOGNE	Reporté en 2025
GIRONDE	13/12/2024
LANDES	09/12/24
LOT ET GARONNE	19/12/2024
PYRENEES- ATLANTIQUES	06/12/2024
DEUX -SEVRES	19/12/24
VIENNE	03/10/2024
HAUTE VIENNE	16/09/2024

Cartographie des CLPE en Nouvelle-Aquitaine



43 CLPE en Nouvelle-Aquitaine
La plupart seront mis en place à partir de janvier 2025
La Dordogne et la Corrèze ont prévu l'installation de certains CLPE dès la mi-décembre 2024

Présentation de la
méthodologie de travail
pour élaborer la future
feuille de route régionale



Coconstruction de la feuille de route du CRPE



PHASE AMONT

septembre

Construction de la méthodologie des diagnostics partagés avec le RPE et les statisticiens

Définition des axes

6 et 28 Novembre

Organisation des GT avec les statisticiens :
réalisation des diagnostics partagés présentés en CRPE le 6/12

Préparation du lab « feuille de route du CRPE » avec les facilitatrices de FT et du SGAR

6 décembre

Installation du CRPE

Présentation de la méthodologie de la FDR et de 4 diagnostics partagés

Validation des axes de travail de la FDR

De novembre à mi-janvier

Poursuite de la préparation de la journée dédiée au lab « feuille de route du CRPE » avec les facilitatrices de FT et du SGAR

DIAGNOSTICS PARTAGES /AXES DE LA FEUILLE DE ROUTE REGIONALE

Une thématique transversale : Mise en relation des demandeurs d'emploi éloignés de l'emploi et employeurs

I/ Identification des différents freins à l'emploi

AXE 1 Les différents freins à l'emploi

Le numérique

La santé mentale et les addictions chez les jeunes

Le logement

La mobilité

La garde d'enfants

L'accès aux droits

II/ Les dynamiques territoriales et les leviers pour favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi

AXE 1 Les fragilités économiques territoriales/l'accompagnement au développement économique

AXE 2 Les métiers en tension /les métiers « porteurs »

AXE 3 Les enjeux de transitions démographiques

Axe 4 La formation professionnelle, en articulation avec les travaux de la « commission formation » du CREFOP, levier pour favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi

Coconstruction de la feuille de route du CRPE « En mode Lab »



JOUR J

Mi-janvier 2025

Coconstruction
de la feuille de
route régionale
(axes déclinés en
actions)

Coconstruction de la feuille de route du CRPE



**MISE EN
MOUVEMENT**

**PRESENTATION/
VALIDATION**

**PROTOTYPAGE/
TESTS**

Février à mars

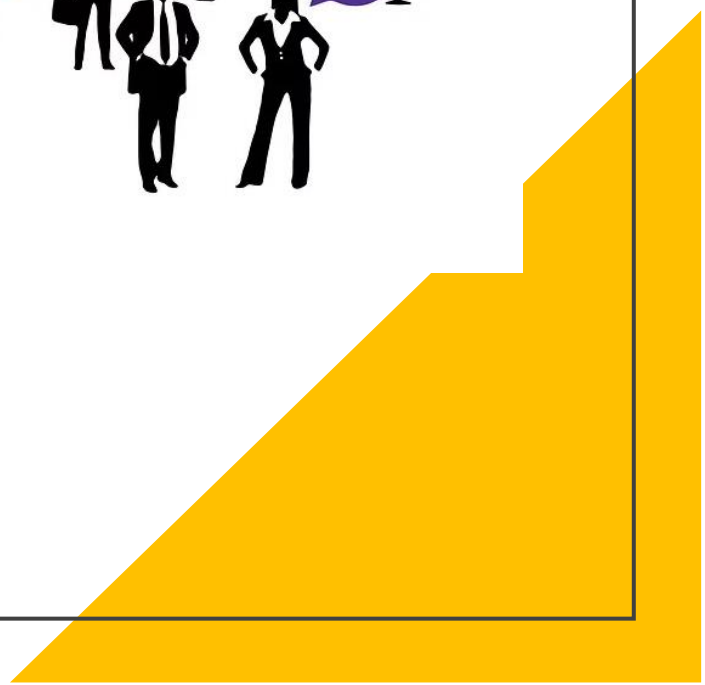
Mise en œuvre des GT pour élaborer le plan d'action de chaque action qui a été validée

Mars

Présentation de la FDR au Bureau du CREFOP puis à la 1^{ère} réunion du CRPE en plénier

Entre mars et avril 2025

Séminaire du
16 décembre
2024



Perspectives de travail



Perspectives de travail



- 16 décembre 2024 : Séminaire Régional Pour L'Emploi

- Mi-janvier 2025 : coconstruction de la FDR du CRPE avec la participation des labs de France Travail et du SGAR

- Fin janvier 2025 : validation de la « FDR allégée » suite à la journée du lab par le Bureau du CREFOP

- Entre fin janvier et fin mars : groupes de travail finalisant la feuille de route régionale (détail des actions)

- Fin mars : bureau du CREFOP puis réunion plénière du CRPE; présentation de la FDR